



COLLEGE BLAISE PASCAL
36 avenue Carnot
63037 Clermont-Ferrand cedex
☎ 04.73.98.26.50
FAX 04.73.90.50.59

SERVICE INTENDANCE
Frais Scolaires
Madame GODEFER

FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION EN LIBRE SERVICE ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

**ATTENTION : CIRCULAIRE VALANT FACTURE
A CONSERVER
Vous ne recevrez pas d'autres informations à la rentrée scolaire**

PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION ET ACHAT DU BADGE

① PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION

Les frais de restauration sont payables « PAR TRIMESTRE ET D'AVANCE » : pour le 1^{er} trimestre, le paiement devra parvenir au Service Intendance entre le 1^{er} et le 18 septembre 2010.

Au choix : trois régimes

① LE REGIME FORFAITAIRE

Le tarif est appliqué pour le trimestre, quel que soit le nombre de repas pris dans la semaine, du lundi au samedi midi inclus. Les repas non consommés ne sont pas remboursés, sauf cas de voyages, maladies de plus de 14 jours consécutifs, etc. Le paiement s'effectue au début de chaque trimestre.

Tarifs forfaitaires du 1^{er} trimestre (du 1^{er} Septembre au 18 Décembre 2010) :

<u>DEMI-PENSIONNAIRE</u>	Classes de 6 ^{eme} et 5 ^{eme}	178.03 euros
	Classes de 4 ^{eme} et 3 ^{eme}	198.15 euros

② LE REGIME « AU REPAS »

- ① Le prix d'un repas est de 4.30 euros.
- ① Ce système est applicable pour les REPAS DE MIDI UNIQUEMENT, à la convenance des élèves.
- ① Ce régime intéresse les élèves fréquentant le self occasionnellement.
- ① A chaque passage à la badgeuse, l'élève voit s'afficher la somme en euros dont il dispose. Lorsqu'il arrive à la fin de ses droits, l'achat de nouveaux repas, au service Intendance, est alors nécessaire, pour réalimenter son compte.
- ① Les repas achetés et non consommés ne sont pas remboursés.

Un premier paiement, correspondant au nombre de repas que vous aurez choisi, doit s'effectuer au début de chaque trimestre ; vous devrez ensuite compléter votre paiement en fonction des repas à prendre par votre enfant.

③ LE REGIME « EXTERNE »

L'élève ne mange jamais au self.
Exceptionnellement, et pour 1 seul repas, un badge « jetable » est vendu au prix de 4.73 euros.

Le régime choisi est DEFINITIF pour le trimestre.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : AGENT COMPTABLE DU LYCEE BLAISE PASCAL.
Ne pas oublier d'indiquer au dos du chèque : nom et prénom de l'élève.
Etablir des chèques différents lorsque les enfants d'une même famille n'ont pas choisi le même régime.

② ACHAT DU BADGE

Quel que soit le régime choisi (forfaitaire ou « au repas »), l'achat d'un BADGE est OBLIGATOIRE pour permettre l'accès au restaurant.

Le badge déjà en votre possession reste valable pour l'année scolaire 2010/2011.

Si votre enfant n'en possède pas, l'achat du badge doit se faire lors du dépôt du dossier d'inscription (achat indépendant du paiement des frais de restauration).

Prix du badge : 4.00 euros (paiement par chèque ou en espèces).

① Le badge est **personnel**, il ne permet qu'un seul passage par repas et gère le compte de l'élève.

① **En aucun cas il ne peut être prêté.**

① Il est impératif d'inscrire sur le badge, en lettres d'imprimerie et à l'aide d'un stylo à encre indélébile, les NOM et PRENOM de l'élève, et d'y apposer sa photo d'identité.

① **En cas de perte, de vol, ou de détérioration, le signaler immédiatement au service Intendance.**

L'achat d'un nouveau badge est alors nécessaire. Les droits de l'ancien badge seront transférés sur le nouveau.

↳ INFORMATIONS

Heures d'ouverture du self : Déjeuner : 11 h 30 à 13 h 30 (sauf le mercredi de 11 h 30 à 12 h 45).

➤ BOURSES – REMISES DE PRINCIPE :

⇒ Pour le premier trimestre, les bourses nationales et les remises de principe* seront reversées aux familles au cours du trimestre, directement sur leur compte bancaire ou postal (ne pas oublier de joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal avec la fiche d'intendance).

⇒ Pour les deuxième et troisième trimestres, les bourses nationales et les remises de principe seront directement déduites du régime forfaitaire. Une facture sera envoyée aux familles concernées.

Pour les élèves « au repas » et externes, les bourses nationales seront reversées aux familles, sur leur compte bancaire ou postal.

**Une remise de principe est accordée sur le tarif forfaitaire, à partir de 3 enfants demi-pensionnaires ou pensionnaires scolarisés dans l'enseignement public du second degré (20% pour 3 enfants, 30% pour 4 enfants, etc.). Les élèves qui ont choisi le système « au repas », ainsi que les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles ouvrent droit à une remise de principe pour leurs frères et sœurs, sans en bénéficier eux-mêmes.*

➤ PIECE A FOURNIR :

Joindre avec la fiche Intendance un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B.), quel que soit le régime choisi.

Cette pièce est indispensable en cas de remboursement aux familles.

➤ HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE INTENDANCE :

Le service Intendance est ouvert du lundi au vendredi, sauf le mercredi après-midi :
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h.

L'AGENT COMPTABLE

P. SIGODA

LE PROVISEUR

J.P. TRESPEUX



LYCEE BLAISE PASCAL
36 avenue Carnot
63037 Clermont-Ferrand cedex
☎ 04.73.98.26.50
FAX 04.73.90.50.59

SERVICE INTENDANCE
Frais Scolaires
Madame GODEFER

FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION EN LIBRE SERVICE ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

SECOND CYCLE

**ATTENTION : CIRCULAIRE VALANT FACTURE
A CONSERVER
Vous ne recevrez pas d'autres informations à la rentrée scolaire**

PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION ET ACHAT DU BADGE

① PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION

Les frais de restauration sont payables « PAR TRIMESTRE ET D'AVANCE » : pour le 1^{er} trimestre, le paiement devra parvenir au Service Intendance entre le 1^{er} et le 18 septembre 2010.

Au choix : trois régimes

① LE REGIME FORFAITAIRE

Le tarif est appliqué pour le trimestre, quel que soit le nombre de repas pris dans la semaine, du lundi au samedi midi inclus. Les repas non consommés ne sont pas remboursés, sauf cas de voyages, maladies de plus de 14 jours consécutifs, etc. Le paiement s'effectue au début de chaque trimestre.

Tarifs forfaitaires du 1^{er} trimestre (du 1^{er} Septembre au 18 Décembre 2010) :

<u>PENSIONNAIRE</u>	2 nd e à terminale	492.92 euros
<u>PENSIONNAIRE NON LOGE</u>	2 nd e à terminale	443.94 euros
<u>DEMI-PENSIONNAIRE</u>	2 nd e à terminale	198.15 euros

② LE REGIME « AU REPAS »

① Le prix d'un repas est de **4.30 euros**.

① Ce système est applicable pour les REPAS DE MIDI UNIQUEMENT, à la convenance des élèves.

① Ce régime intéresse les élèves fréquentant le self occasionnellement.

① A chaque passage à la badgeuse, l'élève voit s'afficher la somme en euros dont il dispose. Lorsqu'il arrive à la fin de ses droits, l'achat de nouveaux repas, au service Intendance, est alors nécessaire, pour réalimenter son compte.

① Les repas achetés et non consommés ne sont pas remboursés.

Un premier paiement, correspondant au nombre de repas que vous aurez choisi, doit s'effectuer au début de chaque trimestre ; vous devrez ensuite compléter votre paiement en fonction des repas à prendre par votre enfant.

③ LE REGIME « EXTERNE »

L'élève ne mange jamais au self.

Exceptionnellement, et pour 1 seul repas, un badge « jetable » est vendu au prix de 4.73 euros.

Le régime choisi est DEFINITIF pour le trimestre.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : AGENT COMPTABLE DU LYCEE BLAISE PASCAL.

Ne pas oublier d'indiquer au dos du chèque : nom et prénom de l'élève.

Etablir des chèques différents lorsque les enfants d'une même famille n'ont pas choisi le même régime.

② ACHAT DU BADGE

Quel que soit le régime choisi (forfaitaire ou « au repas »), l'achat d'un BADGE est OBLIGATOIRE pour permettre l'accès au restaurant.

Le badge déjà en votre possession reste valable pour l'année scolaire 2010/2011.

Si votre enfant n'en possède pas, l'achat du badge doit se faire lors du dépôt du dossier d'inscription (achat indépendant du paiement des frais de restauration).

Prix du badge : 4.00 euros (paiement par chèque ou en espèces).

① Le badge est **personnel**, il ne permet qu'un seul passage par repas et gère le compte de l'élève.

① **En aucun cas il ne peut être prêté.**

① Il est impératif d'inscrire sur le badge, en lettres d'imprimerie et à l'aide d'un stylo à encre indélébile, les NOM et PRENOM de l'élève, et d'y apposer sa photo d'identité.

① **En cas de perte, de vol, ou de détérioration, le signaler immédiatement au service Intendance.**

L'achat d'un nouveau badge est alors nécessaire. Les droits de l'ancien badge seront transférés sur le nouveau.

↳ INFORMATIONS

Heures d'ouverture du self :

- Petit-déjeuner : 7 h 15 à 7 h 45
- Déjeuner : 11 h 30 à 13 h 30 (sauf le mercredi de 11 h 30 à 12 h 45).
- Dîner : 18 h 45 à 19 h 30.

➤ BOURSES – REMISES DE PRINCIPE :

⇒ Pour le premier trimestre, les bourses nationales, les primes d'entrée en seconde, première et terminale, les remises de principe* seront reversées **aux familles au cours du trimestre**, directement sur leur compte bancaire ou postal (ne pas oublier de joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal avec la fiche d'intendance).

⇒ Pour les deuxième et troisième trimestres, les bourses nationales et les remises de principe seront **directement déduites du régime forfaitaire**. Une facture sera envoyée aux familles concernées.

Pour les élèves « au repas » et externes, les bourses nationales seront reversées **aux familles, sur leur compte bancaire ou postal**.

**Une remise de principe est accordée sur le tarif forfaitaire, à partir de 3 enfants demi-pensionnaires ou pensionnaires scolarisés dans l'enseignement public du second degré (20% pour 3 enfants, 30% pour 4 enfants, etc.). Les élèves qui ont choisi le système « au repas », ainsi que les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles ouvrent droit à une remise de principe pour leurs frères et sœurs, sans en bénéficier eux-mêmes.*

➤ PIECE A FOURNIR :

Joindre avec la fiche Intendance un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B.) quel que soit le régime choisi. Cette pièce est indispensable en cas de remboursement aux familles.

➤ HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE INTENDANCE :

Le service Intendance est ouvert du lundi au vendredi, sauf le mercredi après-midi :
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h.

L'AGENT COMPTABLE

LE PROVISEUR

P. SIGODA

J.P. TRESPEUX



LYCEE BLAISE PASCAL
36 avenue Carnot
63037 Clermont-Ferrand cedex
☎ 04.73.98.26.50
FAX 04.73.90.50.59

SERVICE INTENDANCE
Frais Scolaires
Madame GODEFER

FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION EN LIBRE SERVICE ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

**ATTENTION : CIRCULAIRE VALANT FACTURE
A CONSERVER
Vous ne recevrez pas d'autres informations à la rentrée scolaire**

PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION ET ACHAT DU BADGE

① PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION

Les frais de restauration sont payables « PAR TRIMESTRE ET D'AVANCE » : pour le 1^{er} trimestre, le paiement devra parvenir au Service Intendance entre le 1^{er} et le 18 septembre 2010.

Au choix : trois régimes

① LE REGIME FORFAITAIRE

Le tarif est appliqué pour le trimestre, quel que soit le nombre de repas pris dans la semaine, du lundi au samedi midi inclus. Les repas non consommés ne sont pas remboursés, sauf cas de voyages, maladies de plus de 14 jours consécutifs, etc. Le paiement s'effectue au début de chaque trimestre.

Tarifs forfaitaires du 1^{er} trimestre (du 1^{er} Septembre au 18 Décembre 2010) :

<u>PENSIONNAIRE</u>	Prépas (chambre 1 lit)	649.13 euros
	Prépas (chambre 2 lits)	595.82 euros
<u>PENSIONNAIRE NON LOGE</u>	Prépas	487.10 euros
<u>DEMI-PENSIONNAIRE</u>	Prépas	216.78 euros

② LE REGIME « AU REPAS »

- ① Le prix d'un repas est de **4.30 euros**.
- ① Ce système est applicable pour les REPAS DE MIDI UNIQUEMENT, à la convenance des élèves.
- ① Ce régime intéresse les élèves fréquentant le self occasionnellement.
- ① A chaque passage à la badguese, l'élève voit s'afficher la somme en euros dont il dispose. Lorsqu'il arrive à la fin de ses droits, l'achat de nouveaux repas, au service Intendance, est alors nécessaire, pour réalimenter son compte.
- ① Les repas achetés et non consommés ne sont pas remboursés.

Un premier paiement, correspondant au nombre de repas que vous aurez choisi, doit s'effectuer au début de chaque trimestre ; vous devrez ensuite compléter votre paiement en fonction des repas à prendre.

③ LE REGIME « EXTERNE »

L'élève ne mange jamais au self.
Exceptionnellement, et pour 1 seul repas, un badge « jetable » est vendu au prix de 4.73 euros.

Le régime choisi est DEFINITIF pour le trimestre.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : AGENT COMPTABLE DU LYCEE BLAISE PASCAL.
Ne pas oublier d'indiquer au dos du chèque : nom et prénom de l'élève.
Etablir des chèques différents lorsque les enfants d'une même famille n'ont pas choisi le même régime.

② ACHAT DU BADGE

Quel que soit le régime choisi (forfaitaire ou « au repas »), l'achat d'un BADGE est OBLIGATOIRE pour permettre l'accès au restaurant.

Le badge déjà en votre possession reste valable pour l'année scolaire 2010/2011.

Si vous n'en possédez pas, l'achat du badge doit se faire lors du dépôt du dossier d'inscription (achat indépendant du paiement des frais de restauration).

Prix du badge : 4.00 euros (paiement par chèque ou en espèces).

① Le badge est **personnel**, il ne permet qu'un seul passage par repas et gère le compte de l'élève.

① En aucun cas il ne peut être prêté.

① Il est impératif d'inscrire sur le badge, en lettres d'imprimerie et à l'aide d'un stylo à encre indélébile, les NOM et PRENOM de l'élève, et d'y apposer sa photo d'identité.

① En cas de perte, de vol, ou de détérioration, le signaler immédiatement au service Intendance.

L'achat d'un nouveau badge est alors nécessaire. Les droits de l'ancien badge seront transférés sur le nouveau.

👉 INFORMATIONS

Heures d'ouverture du self :

- Petit-déjeuner : 7 h 15 à 7 h 45.
- Déjeuner : 11 h 30 à 13 h 30 (sauf le mercredi de 11 h 30 à 12 h 45).
- Dîner : 18 h 45 à 19 h 30.

➤ PIECE A FOURNIR :

Joindre avec la fiche Intendance un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B.) quel que soit le régime choisi.
Cette pièce est indispensable en cas de remboursement aux familles.

➤ HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE INTENDANCE :

Le service Intendance est ouvert du lundi au vendredi, sauf le mercredi après-midi :
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h.

L'AGENT COMPTABLE

P. SIGODA

LE PROVISEUR

J.P. TRESPEUX



COLLEGE BLAISE PASCAL
36 avenue Carnot
63037 Clermont-Ferrand cedex
☎ 04.73.98.26.50
FAX 04.73.90.50.59

SERVICE INTENDANCE
Frais Scolaires
Madame GODEFER

FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION

ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION

RECTIFICATIF

Par suite du changement d'agence comptable au 1^{er} septembre 2010, les chèques seront à libeller à l'ordre de :
AGENT COMPTABLE DU LYCEE JEANNE D'ARC

L'AGENT COMPTABLE

LE PROVISEUR

P. SIGODA

J.P. TRESPEUX



LYCEE BLAISE PASCAL
36 avenue Carnot
63037 Clermont-Ferrand cedex
☎ 04.73.98.26.50
FAX 04.73.90.50.59

SERVICE INTENDANCE
Frais Scolaires
Madame GODEFER

FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION

ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION

RECTIFICATIF

Par suite du changement d'agence comptable au 1^{er} septembre 2010, les chèques seront à libeller à l'ordre de :
AGENT COMPTABLE DU LYCEE JEANNE D'ARC

L'AGENT COMPTABLE

LE PROVISEUR

P. SIGODA

J.P. TRESPEUX